



Photo : Didier Abauzit

Avancement d'échelon, liste d'aptitude, Hors Classe...

Le Rugby en « Touché-passer » au Collège

Rentrée 2017 : seulement 15 créations de postes en EPS

Une 1^{ère} revendication satisfaite, EPI* c'est tout !



*EPI : Equipements de Protection Individuelle en escalade

Les Brèves

TZR

Celles et ceux qui ne se laissent pas faire !

Plusieurs dizaines de TZR EPS de l'académie de Versailles ont contacté le SNEP-FSU pour être aidés à faire valoir leurs droits, notamment en matière de versement des ISSR ou d'indemnisation des frais de transport et de repas (pour celles et ceux affectés à l'année) mais également concernant le versement de l'indemnité « lycée » et le paiement d'HSA ou d'HSE.

L'examen des dossiers transmis au secteur Action juridique du syndicat a mis en évidence un nombre significatif d'erreurs au détriment des collègues à qui l'administration doit des sommes non négligeables (de 300 à près de 2000 € !) au titre des 3 années précédentes (période septembre 2013 / août 2016). Chaque collègue syndiqué-e ayant subi un préjudice a pu adresser, avec l'aide du SNEP-FSU, un recours gracieux au Rectorat. Le refus persistant de l'administration d'appliquer la réglementation en vigueur nous contraint à devoir

saisir le juge administratif (recours contentieux).

Pour l'année scolaire 2016/2017, l'administration a répondu favorablement à la plupart des collègues qui avaient adressé une requête pour bénéficier de l'indemnisation de leurs frais de transport en les autorisant à utiliser l'application Chorus DT. Concernant l'indemnisation des frais de repas, rien ne permet d'être assuré, à ce jour, que les ayants-droits en bénéficient : chaque TZR va devoir vérifier avec la plus grande attention tous les bulletins de paye (jusqu'en août 2017).

Le SNEP-FSU propose à tous les TZR de les aider à vérifier si leurs droits ont été et/ou sont respectés et, à défaut pour les adhérents du syndicat, à faire valoir ceux-ci par les voies et moyens appropriés.

Très important : en plus d'un état des services d'enseignement, pensez à solliciter, pour chaque remplacement effectué (y compris à l'année), un « emploi du temps certifié conforme » (tampon de l'établissement, date et signature du chef d'établissement).



FPC

D'une Formation Professionnelle Continue... à un Formatage Professionnel Continu.

Rares sont les académies qui peuvent se vanter d'une FPC équivalente à celle de l'académie de Versailles. Mais la réforme et les nouveaux programmes du collège rencontrant de nombreux freins dans la profession, la FPC pourrait évoluer.....pour que la pratique de l'enseignement de l'EPS réponde davantage aux attendus institutionnels.

Les IPR ont passé commande : « Les demandes d'offre de formation doivent s'approcher du socle ». Les animateurs FPC sont invités à formuler des vœux s'appuyant sur les domaines du socle et champs d'apprentissages.

Mais une FPC centrée sur un champ d'apprentissage (plusieurs APSA), ou même un domaine du socle, peut-elle être de la même qualité qu'une formation axée sur une seule APSA ? N'est-ce pas la compétence de l'enseignant dans sa discipline qui lui permet de faire réussir un maximum d'élève ? Et quel formateur recruter alors qu'ils sont déjà insuffisants en nombre ?

Insistons pour que les FPC soient centrées sur les APSA, insistons pour que le recrutement des formateurs et animateurs de bassin se fassent aussi par co-optation...parce que la formation professionnelle continue ne doit pas se transformer en formatage professionnel continu.

Du côté des stagiaires

Le stage mutation intra académie spécial stagiaire a eu lieu le vendredi 17 mars au lycée Marie Curie de Versailles. Il a accueilli près de 70 collègues issus de toute la France, les académies de Poitiers, Nantes, Montpellier, Lyon, Rouen, Rennes, Besançon ou Versailles étaient représentées. Les commissaires paritaires ont répondu à leurs nombreuses questions afin de les aider à faire leurs choix en tenant compte de toutes les subtilités de ce système de mutation complexe.

Le SNEP-FSU Versailles est également en train de s'organiser pour faire une intervention dans les ESPE d'Orsay et de Nanterre avant le mois de juin et la période de titularisation afin, une fois encore, de donner un maximum d'informations aux stagiaires de notre académie et de répondre aux autres questions éventuelles.

Ces temps de rencontres et d'échanges nous paraissent également essentiels afin de faire connaître l'activité du SNEP-FSU à l'échelon local dans les diverses instances mais également les actions nationales telles que la mobilisation autour du DNB ou les propositions pédagogiques que sont les revues Contre-pied ou les programmes alternatifs, des informations et outils pour tous les enseignants, jeunes ou moins jeunes !



Le syndicalisme comme remède à l'individualisme

« Les personnes ne sont pas par essence individualistes mais la société dite post-moderne les pousse à le devenir dans un réflexe de survie »

Cette phrase d'Erhenberg (Le monde de l'éducation, 1993) en dit long sur l'impact des évolutions sociétales sur nos vies. Le chômage de masse, la crise écologique, le risque terroriste s'immiscent dans nos consciences. Pour répondre à ces angoisses légitimes, nous recherchons dans l'urgence des solutions individuelles, plus simples et plus rapides : acheter à bas coût, faire des heures supplémentaires, choisir les meilleures écoles pour ses enfants, déménager loin des villes, ... Mais où nous mène le chacun pour soi si ce n'est à vivre dans une société où règne la méfiance, la compétition et au final la domination d'une partie de la population (la plus riche) sur une autre ?

L'Education Nationale s'inscrit actuellement dans cette logique d'individualisation, au risque de renforcer l'individualisme. Sur le plan pédagogique, afin de lutter contre l'échec scolaire, « tout pousse à l'individualisation des parcours et des rythmes et pourquoi pas, des contenus » (Goirand, Revue contre pied 28, 2011). Certes, nous savons tous qu'il est nécessaire d'adapter nos enseignements à nos élèves et de proposer des projets ancrés dans la réalité locale pour viser la réussite de tous. Mais « la différenciation peut, faute de cadre et de moyens, devenir au final abandon des plus faibles. » Le flou des nouveaux programmes, la mise en place locale et disparate des enseignements pratiques interdisciplinaires au collège, des TPE au lycée et le manque de moyens pour les mettre en œuvre méritent d'être questionnés.

Sommaire

Les brèves de l'acad.....	p 2
Edito.....	p 3
Une 1 ^{ère} revendication satisfaite.....	p 4
Congrès : un retour plein d'espoir.....	p 4
Bilan CTSD créations / suppressions de postes.....	p 5
Le Rugby en « Touché-passer ».....	p 6
Sport scolaire.....	p 7
Equipements.....	p 8
Bilan Mutations inter.....	p 9
Avancement d'échelon, liste d'aptitude, hors classe.....	p 10-11
Fiche Hors Classe.....	p 12

L'individualisation n'est pas que pédagogique : les heures supplémentaires pour compenser la perte de pouvoir d'achat des enseignants, l'autonomie grandissante des EPLE pour mieux s'adapter aux difficultés locales, la tendance des DASEN à garder des moyens supplémentaires pour les distribuer aux établissements « sous tension » sont autant de solutions au cas par cas.

A travers cette fragmentation, les individus comme les établissements, « isolés, deviennent plus vulnérables et l'exploitation sur le lieu de travail se libère ainsi des résistances collectives » (Erhenberg). Il est aujourd'hui nécessaire de recréer ces résistances collectives qui, comme le montre l'Histoire, sont les seules en mesure de lutter pour une société plus égalitaire.

Le syndicalisme a un rôle fondamental à jouer dans cette entreprise, et le SNEP FSU Versailles s'y emploie au quotidien : fédérer les enseignants et les établissements autour de revendications fortes et partagées (voir congrès académique et national p4, programmes alternatifs p6), défendre la discipline et nos statuts (voir Bilan CTSD p5 et UNSS p7, équipements p8), faire respecter l'équité de traitement de nos carrières (voir corpo p 9 à 12). Et les actions aboutissent parfois à la prise en compte des revendications syndicales (voir audience SNEP p4).

En tant qu'enseignants d'EPS, outre l'importance de soutenir l'action syndicale, nous devons penser nos actes au-delà de notre classe, de notre établissement, de notre profession. A quelques jours des élections présidentielles, nous ne pouvons rester indifférents à l'essoufflement démocratique qui traverse nos institutions.

Si la société capitaliste a pour devise : « Tu ne seras respectable que si tu as mieux que les autres. », nous devons d'urgence lui opposer celle-ci : « Seul est digne de toi ce qui est bon pour tous. Seul mérite d'être réalisé ce qui ne privilégie ni n'abaisse personne » (André Gorz).

Benoit

Une 1^{ère} revendication satisfaite, EPI c'est tout !

Un an après l'audience avec le Recteur de l'académie de Versailles, le SNEP FSU Versailles enregistre une victoire syndicale : celle qui concerne la formation des enseignants référents « équipements de protection individuelle » (EPI) en escalade.

Tous les établissements ont reçu le 23 mars, le protocole d'inscription pour cette formation de professeurs d'EPS désignés par l'administration (un professeur par établissement) : un module à distance de 6h puis un module de 6h en présentiel pour la validation pratique (attestation délivrée à l'issue de la formation).

Nous savions, depuis le mois de janvier 2017 (audience avec le secrétaire Général) qu'une première formation de « formateur de contrôleurs des EPI » avait débuté pour un groupe de collègues. Nous souhaitons que la formation pour l'ensemble des professeurs soient bien intégrées au PAF mais hors des formations à candidatures volontaires.

Nous accueillons donc avec satisfaction la mise en place de stages au 3^{ème} trimestre dans notre académie afin d'aider les enseignants d'EPS à gérer les EPI de leur établissement selon la législation en vigueur (pour plus d'informations, consultez l'édito du site du snep Versailles).

Cependant, cela ne doit pas « masquer » les autres sujets ou revendications syndicales qui ont été abordés au cours des audiences (mai 2016 et janvier 2017) :

⇒ Nous n'avons actuellement aucune réponse concernant le PackEps mais le Recteur s'est engagé à ce qu'un courrier au Chef d'établissement, faisant acte des propositions d'amélioration, soit envoyé avant la fin de l'année scolaire. Bien au contraire, la pression est encore mise sur les épaules des collègues qui ne souhaitent pas renvoyer le protocole en ligne du PackEps. Et pourtant les arguments de la profession sont légitimes au regard des écueils et limites du logiciel et de la pétition qui a été signée par l'équivalent d'un collègue par établissement.

⇒ Aucune décision n'a été validée pour l'an prochain concernant notre demande de formation des enseignants d'EPS en secourisme ou encore l'encadrement de ces formations par des moniteurs enseignants d'EPS. Nous avons insisté pour que les heures investies dans le travail des formateurs PSC1 puissent s'effectuer en décharge ou en heures postes.

⇒ Sur la question des installations sportives et de la volonté de reconnaître les besoins de l'EPS et du sport scolaire, le chemin est également semé d'embûches car nous sommes encore loin de la mise en place d'une structure de concertation et de suivi avec la Région et les départements.

⇒ Enfin, pas de propositions concrètes sur la question du traitement particulier des TZR. Nous avons demandé un groupe de travail spécifique à l'EPS, et la « fabrication » d'une malette à destination des TZR contenant tous les éléments pédagogiques nécessaires à la prise en main d'une classe.

Marc



La délégation du SNEP FSU Versailles, au congrès national du 13 au 17 mars, a porté haut et fort les revendications syndicales retenues au congrès académique (Arcueil le 31 janvier). Nous avons apporté notre contribution à partir des réflexions que nous avons menées autour du thème 2 sur le bilan et l'analyse des réformes mises en œuvre (programmes EPS, DNB...) et sur les programmes alternatifs. Nous avons également fait des propositions sur le thème 3 concernant la carrière des personnels et le

PPCR. Enfin, le thème 4 qui a clôturé notre congrès académique, a permis de faire état de notre réflexion sur l'activité syndicale, nos réussites, nos difficultés, et les pas en avant pour renforcer le SNEP.

Quelques propositions retenues au congrès national :

⇒ Le recentrage sur les APSA est une nécessité dans la formation initiale et continue des enseignants : développer notre information à destination des STAPS / ESPE et volonté de consolider une FPC autour de l'étude des APSA qui doit être au cœur des programmes.

⇒ Publier dans un bulletin toutes les fiches APSA proposées par les programmes alternatifs du SNEP

⇒ A propos de la souffrance au travail (rapports hiérarchiques, conditions de travail des

collègues) : « Il est de la responsabilité de l'administration d'assurer à tous les enseignants d'EPS des conditions d'exercice de leurs métiers dans le respect des personnes et en toute sécurité »

⇒ Mener la bataille pour la place de l'EPS en CPGE en s'appuyant sur les textes existants

⇒ Proposition pour la prise en compte des heures supplémentaires dans la dotation des IMP pour la Coordination des APSA : vœu à formuler dans toutes les instances au niveau académique (CAP, CTA, CTSD...).

Au final, nous sommes unanimes : c'était une vraie leçon de démocratie pour un projet de société partagé par l'ensemble des congressistes, et, permettant d'établir une feuille de route pour les 3 ans à venir.

Marc

Rentrée 2017 : seulement 15 créations de postes en EPS

Dans chacun des 4 départements le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) chargé d'examiner les créations et les suppressions de postes s'est réuni à la mi mars. Il a été précédé par un groupe de travail (GT). Les représentants du SNEP FSU sont intervenus sur la base des informations recueillies auprès des collègues, afin d'obtenir plus de créations de postes EPS.

Dans les Yvelines : 3 créations de postes

Les documents faisaient apparaître un solde de créations / suppressions nul en EPS. L'administration ne semblait pas préoccupée par le sort de notre discipline (toutes matières confondues +81 postes).

Le travail des représentants du SNEP-FSU (nombre d'HSA, intégration du forfait AS pour les BMP et complément de service, temps partiel...) a permis de repérer 3 situations où des créations de postes s'imposaient : J Rostand à Mantes la Jolie, E de Breteuil à Montigny le Bretonneux, Corneille à la Celle Saint Cloud.

Lors du CTSD, c'est avec satisfaction que nous avons pris acte de la création de ces 3 postes en EPS, nous amenant donc à un solde positif de +3 en EPS et de +95 au total : +31 en collège, +2 en LP, +65 en lycée, -1 en SEGPA et -2 en CURE.

A peine plus de 3% des créations reviennent à l'EPS, discipline obligatoire, dans toutes les filières, et disposant d'horaires conséquents en collège... Bref le compte n'y est pas, d'autant plus qu'il y a une hausse démographique, ce qui n'améliorera pas les conditions de travail. A noter également que le Directeur Académique a fait le choix risqué d'utiliser la quasi-totalité de son enveloppe, gardant très peu de réserve pour les ajustements de fin d'année.

Dans les Hauts de Seine, l'EPS est maltraitée : moins 2 postes EPS

Pour la deuxième année consécutive le solde de créations / suppressions est négatif. Moins 2 pour la rentrée 2017 (moins 1 en 2016). Il était pourtant possible de créer 5 autres postes et d'éviter une des suppressions proposées. Si les demandes du SNEP FSU avaient été prises en compte, cela aurait abouti à un solde de + 4 postes. Une seule création de poste a été acceptée en CTSD.

Lors du CTSD, 23 créations de postes ont été annoncées (6 gagnées en CTSD) toutes disciplines confondues. Elles ne suivent toujours pas la croissance démographique (plus 547 en collège et plus 577 en lycée) alors que les classes sont surchargées.

Le maintien d'un fort volant d'HSA (+ 80 HSA en EPS / 2016) fait obstacle à la création de postes et crée des situations ubuesques que nous avons dénoncées. Ainsi un collègue devra aller faire un complément de service (CS) alors que des HSA sont prévues dans l'établissement ! L'augmentation des effectifs très prégnants en EPS, la perte d'heures (natation, classes à projet en collège) amplifiée par la mise en place de la réforme du collège caractérise la situation de l'EPS dans notre département.

Dans L'Essonne : plus 9 Postes

Après les interventions en GT, le solde était de plus 76 créations de postes (28 en collège, 10 en LP, 37 en LGT et LPO, 1 en SEGPA). Lors du CTSD, les représentant-es de la FSU ont « gagné » 23 postes supplémentaires, dont 1 en EPS, soit une balance positive de 99 postes.

Cette bonne nouvelle doit toutefois être rapportée à l'importante pression démographique dans l'Essonne, avec 1049 élèves supplémentaires prévus dans les collèges et 694 dans les lycées. L'an passé, la balance était de +94 pour 926 élèves supplémentaires...

La DSDEN 91 a mis un terme aux seuils différenciés. Les établissements les plus défavorisés verront leurs effectifs par classe augmentés. La masse d'HSA à absorber reste très importante : au final, l'amélioration des conditions de travail dans les établissements sera peu perceptible.

En EPS, l'évolution de l'emploi, avec un solde de +9 (pour +1743 élèves attendus) n'est pas satisfaisante. Dix postes ont été créés (5 en lycée et 5 en collège) et 1 poste est supprimé en collège.

Dans le Val d'Oise : plus 5 postes pour l'EPS

Pour 2101 élèves prévus officiellement, nous comptons en Collège + 45 Postes sur les 97 ETP (équivalent temps plein) annoncés en janvier, en Lycées + 64 postes sur les 79 ETP supplémentaires annoncés en janvier. De nombreux BMP restent à 18h ou 20 heures.

Pour l'EPS, en Collège 4 créations de postes dont une obtenue en CTSD et 1 suppression, en Lycée 2 créations et 1 transformation d'un poste SPEA.

L'état des réserves en heures et IMP est pour les Collèges de 816 heures et 94 IMP, pour les Lycées de 42 Heures et 56 IMP.

Nous avons constaté que de nombreux établissements n'ont pas été informés ou ne se sont pas exprimés en CA sur la DGH. Le conseil pédagogique n'est pas une instance décisionnelle et démocratique. Il ne peut pas remplacer le CA. C'est pourquoi nous rappelons que la répartition de la DGH (TRMD) et les créations / suppressions de poste doivent être votées en CA.

Au final pour notre Académie, avec un solde de plus 15 postes pour l'EPS, le SNEP FSU Versailles constate que le compte n'y est pas ! Cela ne sera pas sans conséquence pour les affectations lors du mouvement intra-académique. Le SNEP FSU continuera d'intervenir afin d'obtenir davantage, de créations de postes, de BMP avec le forfait AS, en demandant la transformation d'HSA en heures poste. C'est en ce sens qu'il faut agir dans les établissements jusqu'au mois de juin. Nous attirons l'attention de toutes les équipes EPS afin qu'elles vérifient que l'attribution des IMP relatives à la mission de la coordination des APSA (particulièrement pour la 2^{ème} IMP) est bien prévue pour la prochaine rentrée.

Solène, Christel, Cédric et Eric.

Le Rugby en « Touché-passer » au Collège

Cet article est le résultat des réflexions et expérimentations menées par l'association « Culture, Rugby de mouvement et Témoignages »* (CRMT) et par un groupe de professeurs d'EPS dans le cadre de l'UNSS 92.

En 2008, CRMT constate que le Rugby français utilise avec excès les phases de fixation comme moyen de conservation et montre au grand jour la corrélation entre cette démarche et la diminution de l'efficacité offensive de l'équipe de France.

En même temps, dans le cadre de l'UNSS, les enseignants constatent que les jeunes joueurs systématisent le jeu au sol y compris, dans des situations qui ne le demandent pas, réduisant le jeu à la seule dimension physique de l'affrontement au dépend de l'utilisation de passes pour avancer et gagner du terrain.

De 2008 à aujourd'hui nous avons pu mettre en œuvre une démarche expérimentale visant à transformer les représentations du jeu par les joueurs et mettre au centre des apprentissages, le jeu de mouvement et le développement de l'intelligence tactique (ou situationnelle) à l'aide de la dimension réglementaire du jeu en limitant le jeu au sol au profit du jeu debout.

En résumé :

1. Le postulat selon lequel « il faut d'abord régler les problèmes affectifs du combat exclusivement par le combat pour construire le jeune joueur » mène à une impasse, créant un déséquilibre trop important dans l'apprentissage entre la lecture du jeu et le combat.
2. Le niveau d'engagement physique du joueur dans le jeu doit être en phase avec sa capacité à lire la situation pour trouver la solution la plus adaptée.
3. Plutôt que proposer des situations complexes ou décontextualisées, il est plus pertinent de « jouer » avec les variables réglementaires de l'activité sans en dénaturer le noyau central, en conservant une dynamique construite entre l'attaque et la défense (René Deleplace**).

Nous avons donc recherché des règles de

jeu qui permettent de rééquilibrer la bascule « affrontement / évitement » en permettant aux jeunes joueurs de se construire par la lecture des situations.

Dans le cadre de l'UNSS nous proposons :

Des rencontres avec une mi-temps conservant les règles classiques (placages, jeu au sol, touches, mêlées...) et une autre avec les règlements adaptés suivants :

Pour les Benjamins (6^{èmes}, 5^{èmes}) :

A : le placage est remplacé par un « **toucher 2 mains** » avec obligation à l'attaquant de transmettre la balle dans les « **3 secondes** » sans que celle-ci touche le sol. Il y a donc un net avantage donné à l'attaquant mais si ces deux conditions ne sont pas respectées alors la balle revient à l'adversaire qui peut jouer rapidement (l'attaquant a donc une contrainte temporelle et technique pour compenser le non placage).

B : Pas de mêlée ni touche mais des remises en jeu simples et rapides.

Pour les Minimes (4^{èmes}, 3^{èmes}) :

A : le placage est conservé mais l'attaquant n'a pas le droit d'aller au sol et doit donc transmettre sa balle avant d'aller au sol. Ici il y a un net avantage pour la défense.

B : Pas de mêlée ni touche mais des remises en jeu simples et rapides.

Ces adaptations réglementaires ont pour effet :

- de mettre le joueur en situation obligatoire de lecture du jeu en étant libéré de la charge physique de l'adversaire et en ayant du temps pour prendre une décision (composante tactique).
- de donner du sens à la notion de passe et de continuité de jeu pour tous les joueurs, grands, forts comme petits et rapides (composante technique).
- d'augmenter le temps de jeu (composante physique).

Les deux mi-temps ont donc un rôle complémentaire pour la formation du joueur.



Shannon LEGOTEA

Depuis deux ans, la Fédération Française de Rugby, expérimente cette démarche dans plusieurs comités.

Dans le cadre du Collège, nous pouvons transposer cette démarche aux différents sports collectifs, en construisant un continuum de situations de jeux réels qui, par l'évolution de certaines règles, permettent d'améliorer l'apprentissage de la lecture du jeu et en faisant varier les paramètres du rapport Attaque / Défense.

Au Collège Lakanal depuis 2 ans nous expérimentons le rugby « touché-passer » avec différentes classes et sommes en pleine construction de ce continuum que j'espère vous présenter sous forme d'un stage.

Dits moi avec quel règlement tu joues et je te donnerai ton niveau !

Superbe challenge pour la profession que de construire par nous même, au grès de nos expériences et de nos réflexions, un programme national des sports collectifs mais aussi de toutes les activités sportives et artistiques enseignées dans nos établissements scolaires.

A nous de jouer...sur les règles...

Gilles Malet

*CRMT est une association reconnue par la FFR qui mène des réflexions sur le rugby de mouvement et témoigne des travaux menés par les « anciens » ayant participé à la renommée du rugby français.

**« Rugby total, rugby de mouvement »

Soyons toutes et tous acteurs du sport scolaire du second degré !

Faire vivre le sport scolaire, c'est s'emparer des occasions que se sont données la profession pour échanger, débattre, et être force de propositions. A l'heure où les Plans Départementaux de Développement du Sport Scolaire (PDDSS) doivent être actualisés en déclinaison du Plan National de Développement du Sport Scolaire (PNDSS), nous invitons tous les collègues - cadres UNSS, coordonnateurs de districts, élus des AS, animateurs d'AS - à s'impliquer à leur niveau dans la réflexion et à mutualiser les propositions.

Afin d'établir des projets fonctionnels, opérants,

répondant à ce que nous rencontrons au quotidien sur le terrain du sport scolaire dans nos départements de l'Académie de Versailles, les journées bilan doivent être un temps fort de cette concertation.

Il est donc indispensable que nous soyons le plus nombreux possible à ces réunions de fin d'année. Nous tenons à remercier les cadres UNSS qui ont initié cette démarche en associant les coordonnateurs de districts, les élu-es des AS et les représentants du SNEP-FSU aux travaux préparatoires à l'organisation des journées bilan et à l'écriture des PDDSS.

Jérôme



Quelques dates importantes

CRUNSS Jeudi 20 avril

Du côté des départements :

CDUNSS du 92 mardi 13 juin

CDUNSS du 78 jeudi 15 juin

CDUNSS du 95 jeudi 22 juin

CDUNSS du 91 courant septembre

Journées bilans :

Une journée et demi programmée dans le 78 mardi 27 juin après midi et mercredi 28 juin.

Dans le 91, 92 et 95 la journée de travail devrait se tenir le mercredi 28 juin.

PPCR : mesure concernant l'accès à la classe exceptionnelle des cadres UNSS

Alors que les discussions avec le ministère concernant le PPCR avaient permis au SNEP-FSU de faire des propositions pour l'accès à la classe exceptionnelle par voie fonctionnelle de nos collègues cadres de l'UNSS, nous avons appris le 21 mars dernier, veille du Comité Technique Ministériel, que seuls les directeurs et directrices des services de l'UNSS bénéficieront du dispositif. Les directeurs et directrices adjoint-es des services s'en voient donc exclus !

Le SNEP-FSU a défendu l'idée que les adjoints puissent en bénéficier, au même titre que les directeurs. Mais le ministère a préféré faire des économies de bouts de chandelle en laissant sur le bord du chemin tous les adjoints. Notons que cette mesure aurait concerné 49 personnels ! Considérable non ?

Le SNEP-FSU continuera de défendre ce que nous croyons juste car nous sommes bien placés pour savoir qu'aucune bataille n'est jamais définitivement perdue.

Le SNEP intervient...

Vous avez l'habitude de voir les militants du SNEP-FSU Versailles intervenir pour informer et échanger avec la profession lors des réunions (AG de rentrée, journées bilan) et des grandes compétitions UNSS (cross départementaux, académiques...) dans les 4 départements de l'académie.

Or il semblerait que la légitimité de nos interventions soit de plus en plus contestée par certains de nos IA-IPR de l'Académie :

⇒ Lors des AG de rentrée, dans plusieurs départements, ces derniers ont quitté la tribune lors de la prise de parole des représentants du SNEP-FSU. Cette attitude, peu respectueuse, nous a fortement surpris. N'est-il pas concevable d'écouter des points de vue parfois divergents sans pour autant adopter une posture hostile ? Dans d'autres académies, cela ne semble pas poser autant de problèmes.

⇒ De la même manière, lors des cross départementaux (78 et 95), la présence de nos militants pour sensibiliser les collègues à notre campagne « DNB EPS je veux que ma note compte » semble avoir suscité un certain émoi. Pourtant nous avons agi de façon éthique et responsable afin de ne pas perturber le bon déroulement de la manifestation sportive. Il faut dire que nos militants sont également des animateurs d'AS et qu'ils s'investissent très souvent en tant qu'organisateur dans ces temps forts de l'UNSS. Ces réactions sont d'autant plus étonnantes, que la présence d'un stand SNEP-FSU a été autorisée par la Direction Nationale de l'UNSS lors du Championnat de France de CROSS qui s'est déroulé le 21 janvier au Vélodrome de Saint Quentin en Yvelines.

Gageons que la situation puisse s'apaiser de façon durable afin de nous permettre de porter notre conception du sport scolaire et de l'EPS dans le respect de chacun.

Jérôme

Plan Prévisionnel d'investissement 2017/2027 pour les Lycées

La Vice-Présidente de la Région a présenté le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI), lors du CIEN du 6/03/2017, pour les lycées des académies de Paris Créteil et Versailles. Il a été voté par l'Assemblée Régionale quelques jours après, donc sans que les remarques faites en CIEN puissent être prises en compte. Nous ne pouvons que regretter cette absence de concertation ainsi que l'envoi tardif des documents de travail.

Ce plan de construction / rénovation est présenté comme étant un plan d'urgence pour les lycées franciliens. Le plan voté en 2012 (2012/2024) est à la fois, révisé comme prévu, mais aussi prolongé jusqu'en 2017. Un effort financier important est annoncé, les crédits passant de 2,4 milliards à 4,1 milliards auxquels il faut ajouter 1 milliard pour le plan de maintenance pluriannuel.

L'objectif est de répondre aux besoins, démographiques, pédagogiques et patrimoniaux en créant 21600 places nouvelles et en rénovant les lycées. Un lycée neuf est créé dès que le besoin dépassent 600 élèves. L'extension des lycées existants est proposée pour une capacité étendue de 400 à 600 places.

Les opérations prévues comportent, 12 lycées neufs, 25 extensions, 3 reconstructions, 43 rénovations globales, 95 opérations ciblées (1/2 pension, pôle sciences, ateliers pédagogiques, CDI, installations sportives), 55 opérations toits et façades. Les internats avec 3000 places nouvelles et les opérations prévues dans le cadre de l'agenda régional d'accessibilité (457 millions d'euros) sont également concernés.

En ce qui concerne les Equipements sportifs, la Région priorise son intervention à travers son dispositif d'aide financière aux communes et intercommunalités qui construisent et rénovent des installations sportives et qui les mettent à disposition des lycées et LP. Nous avons redit que ce dispositif dépendait de l'initiative des communes et donc qu'il ne permettait pas de traiter la question de l'inégalité territoriale en matière

d'accès aux équipements sportifs.

Ce dispositif est complété par :

- l'annonce d'opérations ciblées sur les équipements sportifs intra-muros (avec un co-financement permettant une mutualisation de ces installations le soir et le week-end);
- des interventions à hauteur de 80 millions concernant en priorité les établissements en situation de carence.

Ces 2 mesures figuraient déjà dans le PPI 2012/2022.

Le SNEP a rappelé ses propositions afin que les équipements et les installations sportives soient bien prises en compte par chacune des mesures annoncées.

1. Mettre en place une structure de concertation et de suivi auprès du CAIEN, qui serait chargée d'établir un cahier des charges (référentiel des équipements sportifs pour les lycées) et d'établir un état des lieux.
2. Etablir la liste des lycées prioritaires pour la construction d'équipements sportifs (plan de rattrapage)

3. Pour chaque lycée prioritaire ou concerné par une opération de construction (lycées neufs) ou de rénovation (extension ou autres), déterminer les besoins en matière d'installation sportives.
4. Etablir un plan de rattrapage de rénovation / construction pour les installations intra-muros existantes.

Les critiques

L'absence de programmation et le recours aux marchés de partenariats (ex partenariat public privé = PPP) sont particulièrement inquiétants. L'expérience d'autres Régions et départements montrent que les problèmes de « malfaçons », d'entretien et de coûts à long terme sont réels au quotidien.

Il nous semble indispensable de disposer de données qui remontent du terrain pour pouvoir intervenir au plus vite avec les acteurs (professeurs, parents) et les élus dès qu'un projet est annoncé.

C'est pourquoi, nous faisons un appel à l'ensemble des professeurs EPS des lycées et LP (voir ci dessous).

Patrick

Enquête à destination des professeurs d'EPS des lycées et des LP

La Région Île de France a voté le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) qui consiste à programmer la construction rénovation des lycées pour toute l'Île de France. Ce plan intègre la construction/rénovation des installations sportives.

Afin de pouvoir intervenir efficacement auprès de la Région, le SNEP FSU doit connaître la situation et les besoins de chaque lycée en matière d'installations sportives et de crédits de fonctionnement.

C'est pourquoi nous vous demandons de renseigner, si ce n'est pas déjà fait, l'enquête lycée en ligne en y consacrant quelques minutes. Elle est accessible sur le site du SNEP Versailles dans la rubrique Métier puis Equipements.

Rappel : les mesures prises par la Région IDF au mois de novembre 2016, dans le cadre de la Dotation globale de fonctionnement des lycées (DGFL 2017), ont constitué une attaque sans précédent pour l'EPS. La Région a décidé de baisser les crédits de location des installations sportives de 35 %. Cette dotation passe de 1,45 millions d'euros pour les 471 lycées d'Île-de-France (année 2016) à 951 257 euros pour 2017.

Merci pour vos retours rapides quelque soit votre situation !

Nouveau bug du ministère et des départs plus compliqués...

Pour la première année de communication du projet d'affectation dans les académies, le ministère a réussi le tour de force d'envoyer à plusieurs reprises un projet erroné à plus de 300 candidats, provoquant stress, colère et amertume. Le ministère s'obstine à communiquer un projet qui fait (jusqu'à la fin de la FPMA) l'objet de changement dans les deux sens pour une partie des candidats.

Cette année encore, le ministère a non seulement envoyé un projet erroné à de nombreux candidats, mais a même communiqué des résultats à des collègues qui n'étaient pas demandeurs de mutation... Certains bien installé en Bretagne ou dans d'autres académies ont eu quelques sueurs froides à l'idée de devoir revenir dans notre académie...

Pendant ce temps là, les commissaires paritaires nationaux du Snep-Fsu se sont

concentrés sur la vérification du projet, les propositions de correction et même d'amélioration puisque **6 calibrages supplémentaires ont été obtenus lors de la FPMA** du 28 février où seul le Snep-Fsu a fait une déclaration préalable relative au mouvement en EPS. **Le travail du Snep-Fsu a permis 40 améliorations dont 17 mutations supplémentaires.**

Ce ne sont pas moins de 80 corrections qui ont été faites pendant cette période, qui se sont ajoutées aux centaines déjà faites dans les groupes de travail académiques chargés de la vérification des barèmes (60 chez nous par exemple).

Cette année, les barres d'entrée ont connu une certaine inflation empêchant même des collègues en rapprochement de conjoint de muter, sans parler des collègues en poste depuis plus de 35 ans dans le même éta-

blissement, qui sans situation particulière, devront attendre leur retraite pour rejoindre une autre académie.

Même si le Snep-Fsu continue de revendiquer un meilleur équilibre entre les différentes situations (rapprochement de conjoint, établissement difficile, handicap, remplacement, ancienneté de demande et de poste), ainsi qu'une plus grande permanence des règles, nous continuons à affirmer que c'est bien le nombre de postes offerts au concours, ensuite répartis sur toute la France, qui offre autant de possibilités de mutations supplémentaires. Ces besoins de recrutement restent insuffisamment couverts dans toutes les académies, et de nombreux besoins de remplacement ou d'enseignement sont couverts par des non titulaires ou des HSA/HSE.

Christel et Bruno

Quelques chiffres...

550 demandeurs, dont 78 stagiaires.

Parmi ces stagiaires 18 ne reviendront pas chez nous à la rentrée, la plupart allant dans une autre académie parisienne, les autres à Lille, Reims, Amiens et même une qui arrive jusqu'à Nantes.

184 dont 126 bénéficiant d'un rapprochement de conjoint, soit 39% (40, l'an passé) des demandeurs hors stagiaires, ont obtenu leur billet de sortie de notre belle académie, dont 120 qui étaient en postes fixes, 51 en Zone de Remplacement et 3 qui étaient en dispo.

Cette année, le vent s'est engouffré dans la vallée du Rhône.

Podium des académies obtenues

Aix qui accueille 18 de nos collègues, Lyon 17 et Bordeaux 15 qui conserve sa 3^{ème} place sur le podium et seul représentant de l'Ouest.

Suivent dans l'ordre alphabétique : Amiens 1, Besançon 3, Caen 7, Clermont 3, Créteil 5, Dijon 2, Grenoble 9, Guadeloupe 1, Guyane 6, Réunion 1, Lille 2, Limoges 4, Martinique 1, Mayotte 4, Montpellier 8, Nancy 2, Nantes 13,

Nice 3, Orléans 6, Paris 3, Poitiers 6, Rennes 14, Rouen 8, Strasbourg 3, Toulouse 9.

Nous leur souhaitons à toutes et tous une bonne installation dans leur nouvelle académie.

Pour les nouveaux venus, ils sont 280 (301 l'an passé), dont 18 titulaires, à la recherche d'une affectation dans notre académie.

Les vents ont soufflé de l'Ouest avec 41 arrivants de Rennes, derrière les 61 Versaillais et devant les 19 Nantais.

Suivent Aix avec 11 collègues, Besançon 2, Bordeaux 10, Caen 9, Clermont 11, Créteil 18 dont 11 titulaires, Dijon 9 dont 1 titulaire, Grenoble 8, Guyane 1 titulaire, Poitier 1 titulaire, Lille 1, Limoges 8, Lyon 12, Montpellier 8, Nouvelle Calédonie 2, Nancy 1 titulaire, Nice 9, Orléans 4, Paris 5, Poitier 6, Réunion 4 dont 1 titulaire, Strasbourg 2, Toulouse 17 dont 1 titulaire.

Le Snep-Fsu, soucieux de défendre les mutations comme étant un droit pour toutes et tous, revendique un système à une seule phase afin de diminuer les cas d'insatisfaction à l'issue des 2 phases et surtout les mutations à l'aveugle.

Calendrier du mouvement intra

⇒ **4 avril - 11 mai** : affichage des barèmes sur SIAM. Contestation à renvoyer avant le 11 mai minuit, à la DPE 4 si possible par Fax au 01 30 83 46 89 et ce.dpe4@ac-versailles.fr et par voie hiérarchique, faxer un double au Snep-Fsu 01 30 51 28 66 ou par courrier à Snep-Fsu Versailles 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

⇒ **Entre le 12 et le 18 mai** : Groupe de Travail sur les Barèmes

⇒ **9 au 16 juin** : FPMA EPS, Affectation en établissement ou en Zone de Remplacement

⇒ **16 au 23 juin** : période de contestation

⇒ **20 juin** : délégation fonctionnelle affectation provisoire sur un poste spécifique resté vacant.

⇒ **27 juin** : révision d'affectation

⇒ **Du 4 au 6 juillet** : affectations provisoires (TZR), 7 juillet affichage sur i-prof

⇒ **Fin août** : affectations provisoires (TZR)

Avancement d'échelon, liste d'aptitude, hors classe : dernière an

Cette année scolaire est particulière, puisque c'est la dernière de l'ancienne carrière en ce qui concerne les promotions et le passage à la hors classe.

Issues de longues négociations, la nouvelle carrière concerne l'ensemble des personnels, tant en termes de rémunération, de déroulement de carrière que de pension de retraite. Si la plupart vont dans le sens de nos revendications, elles sont d'ampleur trop limitées et, surtout, le calendrier de mise en œuvre des mesures proposées ne débute pour nos professions que cette année pour s'achever en 2020.

Nous continuerons à demander de vraies revalorisations, puisque depuis 20 ans, les professeurs d'EPS ne cessent de perdre du pouvoir d'achat, la perte de salaire depuis 1990 s'élevant à 27%.

Depuis de nombreuses années, les syndicats de la FSU revendiquent une revalorisation de nos grilles de rémunérations et celle de la valeur du point d'indice. Ainsi qu'un avancement au meilleur rythme déconnecté de l'évaluation, ce qui est presque le cas, puisque l'écart entre la carrière en classe normale au rythme le plus rapide et une au rythme le plus lent est passé de 70000 euros à 4000 euros. Malheureusement ce n'est pas le rythme le plus rapide qui a été retenu. Les injustices entre des collègues qui ont des profils similaires ont encore été relevées dans le projet de cette année.

Exemples : des collègues qui n'étaient pas promus au choix ou au grand choix l'an passé, l'auraient été cette année. A l'inverse, des collègues promus cette année, ne l'auraient pas été l'an passé.

Pour chaque échelon à partir du passage au 6^{ème}, nous avons signalé des collègues pénalisés par une inspection trop tardive.

Pour le passage au 7^{ème}, le collègue qui est en première position du tableau ne passe qu'au choix, le cinquième ne passe qu'à l'ancienneté, les deux du fait d'une inspection trop tardive. Le premier perd 780 euros quand le second perd 1560 euros !

De la même façon, le passage au 11^{ème} échelon aurait respectivement coûté 3204 euros (3 collègues sont concernés cette année) et 5340 euros ! Ces injustices ne devraient plus exister avec la nouvelle carrière, ou en tout cas de façon très limitée.

Sans être dupe de la période électorale, ni de la poursuite de la politique d'austérité, l'importance du dossier « déroulement de carrière » pour l'avenir de nos professions exige de se faire entendre !

Pour la CAPA qui a étudié les changements d'échelon, nous en avons profité pour évoquer d'autres problèmes en dénonçant ou demandant :

⇒ des salaires incomplets pour les Néo-titulaires jusqu'au mois de janvier, voire février

⇒ des conditions d'affectation pour les TZR qui posent encore problèmes

⇒ que chaque TZR reçoive un récapitulatif des indemnités versées chaque mois (ISSR ou frais de déplacement)

⇒ que les frais de déplacement (transport et repas) soient payés aux collègues y ayant droit

⇒ que les primes d'entrée dans le métier et d'installation en région parisienne soit versées dès la rentrée

Tableau des promotions 2016-2017

Echelon	Grand Choix		Choix		10		11							
	5	6	7	8	9	10	11							
Barème le plus haut	80.6	-	86	83.7	87	84.5	89	89	100	94	93.9	94	95	93
Barème du dernier promu	76.3	-	80.5	77.2	83.5	80.5	85	82.7	87.6	85.8	90.7	88	91	87.7
Nbre de promus	71	-	37	55	13	20	23	48	23	30	18	35	15	15
Promus avec une correction	-	-	0	11	0	1	2	31	3	12	3	6	2	7
Collègues avec une correction	-	-	20	21	6	6	79	79	80	80	37	37	36	36
Nbre de promouvables	237	-	126	77	46	28	79	68	78	42	61	49	37	19
Collègues lésés (inspection trop tardive)	-	-	10	3	6	5	4	3	17	0	2	3	3	7
Collègues à égalité de barème	3	-	5	0	0	4	5	7	0	0	0	0	0	0

année de promotions avant le nouveau plan de carrière (PPCR)

Nous avons également demandé :

⇒ Un examen en deux tableaux séparés des collègues notés sur 100 et de ceux qui ont une évaluation croisée.

⇒ Que soit revue la correction des notes pédagogiques trop vieilles (plus de 5 ans), le Rectorat avait enfin accepté le principe de l'étude d'une revalorisation de ces corrections, mais au final a décidé de ne pas l'appliquer, lésant ainsi 8 collègues qui eux aussi ont perdu plusieurs centaines d'euros

⇒ Que les chargés d'enseignement classe normale puissent être vus au niveau national afin de ne pas avancer qu'à l'ancienneté

⇒ Qu'une attention particulière aurait dû être portée aux collègues TZR qui sont moins bien notés à tous les échelons.

Commentaires sur le tableau

La note la plus haute du choix peut s'avérer être plus élevée que celle du dernier promu au grand choix. **Soit la personne a déjà ce barème lors de l'étude de sa promotion au grand choix et à ce moment-là un barème inférieur au dernier promu, soit le collègue a été inspecté depuis et n'est plus promouvable au grand choix.** En cas d'égalité de barèmes, les différents critères pour départager les collègues sont dans l'ordre :

- Ancienneté de grade
- Ancienneté dans l'échelon
- Mode d'accès à l'échelon
- Date de naissance.

L'accès au corps des professeurs d'EPS par liste d'aptitude

Il fallait pour cela avoir 40 ans, 10 ans de service public, satisfaire aux diplômes requis, licence STAPS, secourisme, sauvetage et recevoir un avis favorable du corps d'inspection. 4 candidats avaient déposé une demande cette année (en hausse), tous professeurs des écoles. L'un n'avait pas l'âge minimum, un autre n'avait pas réussi le sauvetage. Les deux autres avaient des avis favorables des IPR-EPS.

Seulement un de ces deux collègues sera présenté au niveau national, le Directeur académique du 92 et le Recteur estimant qu'ils ne pouvaient laisser partir un enseignant du primaire dans ce département. Pourtant le BO précise bien que la nécessité de service ne peut être un motif de refus. Alors mauvaise lecture, ou volonté délibérée de ne pas respecter les règles édictées par le ministère ! Nous ne pouvons croire ni à l'un ni à l'autre et espérons que le collègue sera rétabli dans ses droits.

L'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude

109 collègues EPS ont déposé un dossier de candidature cette année. Parmi eux, 6 enseignants en établissement spécialisé, 4 comme cadre UNSS ou conseiller pédagogique EPS dans le primaire, 17 dans le supérieur, 50 en lycée, 2 en lycée professionnel et

42 en collège. Chez les enseignants des établissements du second degré, 19 sont en éducation prioritaire.

Chaque année, le Recteur propose au niveau national un certain nombre de collègues, de 6 à 8 suivant les années, classés à partir de critères qui ne se traduisent pas en barème.

L'année suivante, dès lors que les collègues renouvellent leur candidature, les collègues non promus restent sur la liste des proposés dans l'ordre de l'année précédente et sont ajoutés de nouveaux collègues à la suite. Cette règle non écrite n'a connu dans les 10 dernières années qu'une seule exception incompréhensible.

Cette année sont proposés seulement 6 collègues. Un collègue enseigne dans le supérieur, 3 en lycée, et 2 en collège de l'éducation prioritaire. Si la valeur de ces 6 collègues n'est pas contestable, pas plus que celle des autres candidats, les choix fait par le Recteur chaque année, eux le sont. En effet, pour que cette promotion profite au plus grand nombre, il faudrait que le classement soit fait à partir d'un barème basé sur l'ancienneté à partir du moment où les collègues auraient reçu un avis favorable.

Cela aurait permis par exemple au collègue classé cette année 6^{ème} et qui possède la deuxième note pédagogique de l'académie, d'espérer pouvoir prétendre à cette promotion avant son départ en retraite, ce qui ne sera sûrement pas le cas.

Le reste des collègues n'est pas classé par le Recteur et ne peut donc pas évaluer ses chances d'accéder à ce nouveau corps. Espérons que les modalités d'accès à la nouvelle classe exceptionnelle seront moins opaques et plus favorables pour le plus grand nombre. Nous espérons qu'il en sera également de même pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude. **La CAPN se tiendra au niveau national les 17, 18 et 19 mai.**

L'accès à la Hors Classe (HC)

La CAPA aura lieu à la fin du mois de juin, nous continuerons à demander à ce que cela profite au plus grand nombre et donc en priorité aux collègues proches de la retraite. Cette ligne est parfois celle du Rectorat, mais trop souvent ce dernier préfère distinguer un moins grand nombre de collègues et laisser partir des collègues sans cette promotion. La nouvelle carrière devrait permettre à tout le monde d'accéder au moins à la HC et nous travaillerons sans relâche pour que la nouvelle classe exceptionnelle profite au plus grand nombre.

En attendant, pensez à renvoyer la fiche HC page 12 de ce bulletin avant le 10 juin si possible !

Les commissaires paritaires du Snep-Fsu Versailles continueront de se battre pour réduire toutes formes d'inégalités.

Bruno



ACCÈS À LA HORS-CLASSE DES PROFESSEURS D'EPS
ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES CE D'EPS
ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

FICHE SYNDICALE

Depuis 2005, chaque Académie peut établir son propre barème : cette fiche de renseignement ne peut reprendre la totalité des critères académiques. Même si elle ne contient pas tous les renseignements souhaités et ne correspond pas aux revendications du SNEP-FSU, elle peut être une aide précieuse pour défendre vos intérêts face à l'administration dans les CAP.

Nom : Prénom : Sexe : H F Date de naissance :

Professeur d'EPS⁽¹⁾ CE d'EPS⁽¹⁾

Nom de naissance pour les femmes mariées : Téléphone : Êtes-vous syndiqué(e) : OUI NON

Courriel :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville ou bureau distributeur :

Vous êtes en poste⁽¹⁾

CLG	LYCÉE	LP	IUFM	CPD	EREA	ENS SUP	Envoyez votre fiche syndicale au SNEP-FSU
MJS	MAD - Détachés UNSS FFSU + divers notés sur 100		Détachés agriculture	Détachés divers notés 60+40	Détachés étranger	COM, POM	Envoyez votre fiche syndicale au SNEP-FSU national - 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

Votre affectation précise : Académie :

Vous êtes promuvable à la hors-classe des Professeurs d'EPS si vous avez atteint le 7^{ème} échelon de la classe normale avant le 31 août 2017.

Vous êtes promuvable à la classe exceptionnelle des Chargés d'Enseignement d'EPS si vous avez atteint le 5^{ème} échelon de la hors-classe avant le 31 août 2017.

Votre notation au 31 août 2016 :

Note sur 100 : MJS, UNSS, FFSU, SUP

Date de votre dernière inspection :

Echelon au 31/08/2017 : Ancienneté dans le 11^{ème} échelon (Prof.) :
Ancienneté dans le 6^{ème} échelon (H-CL CE) :

Mode d'accès : au 10^{ème}(1) (Prof.) : GC C ancienneté au 11^{ème}(1) (Prof.) : GC C ancienneté

Titres et diplômes obtenus :

Exercez-vous en établissement Edu. P.⁽¹⁾ : OUI NON si oui depuis quelle date :

Si vous n'exercez pas en Education Prioritaire, y avez-vous exercé⁽¹⁾? OUI NON

Si oui : de l'année à l'année

Avez-vous pris connaissance des avis ? :

• Du chef d'établissement⁽¹⁾ : Avez-vous contesté cet avis⁽¹⁾ ? :

• De l'IA-IPR d'EPS⁽¹⁾ : Avez-vous contesté cet avis⁽¹⁾ ? :

Joindre tout document complémentaire utile à la compréhension de votre situation.

Vos observations éventuelles :

⁽¹⁾ Entourez la case qui vous concerne.

Autorisation CNIL :

J'accepte de fournir au SNEP-FSU et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNEP-FSU de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1978. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris ou à ma section académique.

Date : Signature :

Joindre 2 timbres au tarif en vigueur pour les non syndiqués